

# Approbation par la Commission Européenne des accords relatifs au projet de centrale nucléaire Hinkley Point C

La Commission européenne a approuvé les accords entre le Groupe EDF et le Gouvernement britannique pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire à Hinkley Point C dans le Somerset. Cette décision fait suite à un examen rigoureux et détaillé des accords mené pendant douze mois par la Commission européenne.

Les accords proposés portent sur un contrat à long terme relatif à l'électricité produite à Hinkley Point C et sur une garantie concernant la dette du projet.

## L'accord relatif à Hinkley Point C

Suite à la décision de la Commission, les principaux éléments des accords d'octobre 2013 restent inchangés tandis que les mesures visant à partager les futurs gains potentiels avec les consommateurs sont renforcées.

Le « prix d'exercice »<sup>i</sup> pour Hinkley Point C demeure fixé à :

- 92,50 GBP par MWh ou 89,50 GBP par MWh si le projet de centrale à Sizewell se réalise<sup>ii</sup>
- Le contrat durera 35 ans
- Le prix d'exercice est pleinement indexé sur l'inflation par le biais de l'indice des prix à la consommation
- Le projet bénéficiera d'une protection contre certaines modifications imprévues d'ordre législatif ou réglementaire

Les accords d'octobre 2013 prévoyaient déjà dans le « contrat pour différence » des mécanismes grâce auxquels les consommateurs pourraient bénéficier d'une partie des gains liés à des coûts de construction ou d'un retour sur investissement meilleurs que prévu. La Commission, le Gouvernement du Royaume-Uni et EDF ont convenu de renforcer ces mécanismes dits « de partage des gains » au bénéfice des consommateurs.

EDF Energy s'est également engagé à ce que toute l'électricité produite par la future centrale soit vendue au prix du marché et comptabilisée séparément de toute autre production d'électricité d'EDF Energy.

Il a également été convenu que le coût de la garantie de financement dans le cadre du programme « Infrastructure UK » proposée par le Gouvernement soit fixé à des conditions de marché<sup>iii</sup>. Ce coût de garantie de financement permet de fournir les rendements sur capitaux propres exigés par les investisseurs.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA  
22-30, avenue de Wagram  
75382 Paris cedex 08  
Capital de 930 004 234 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

## CONTACTS

### Presse

Carole Trivi & Aurélien Cassuto : +33(1) 40 42 44 19

### Analystes et investisseurs

Carine de Boissezon : +33(1) 40 42 45 53

Kader Hidra : +33(1) 40 42 40 38

## Coûts

En octobre 2013, EDF a déclaré que les coûts de construction pour les 2 réacteurs nucléaires d'Hinkley Point étaient estimés à 14 milliards de livres sterling, en monnaie 2012. Au-delà des coûts de construction, le projet et ses partenaires devront s'acquitter de 2 milliards de sterling de coûts additionnels qui précéderont la mise en service. Ces coûts comprennent les achats de terrains, l'obtention de différents permis, la construction d'une installation de stockage de combustible, et la formation d'une équipe opérationnelle de 900 personnes chargées d'exploiter les réacteurs. Les coûts complets à la mise en services sont donc estimés à environ 16 milliards de sterling, en monnaie 2012. Ces chiffres n'ont pas changé.

## Prochaines étapes

L'obtention de l'autorisation de la Commission européenne marque une nouvelle étape importante pour le projet Hinkley Point C, faisant suite à : la délivrance du permis de construire et des licences concernant le site nucléaire, l'approbation de la conception du réacteur EPR par le régulateur britannique et l'accord sur les termes commerciaux du projet en octobre 2013.

Les étapes restantes nécessitent la conclusion d'accords avec les partenaires stratégiques et financiers du projet. Parallèlement, les dispositions relatives au contrat de transfert des déchets doivent être approuvées par la Commission Européenne et le Secrétaire d'État au titre du Programme de financement du démantèlement.<sup>iv</sup> Sous réserve d'une décision finale d'investissement la mise en service de la centrale nucléaire est prévue en 2023.

## État d'avancement du projet

Depuis le mois de mars de cette année, l'équipe du projet a mené les travaux pour la préparation du site de construction. Ces travaux comprennent la construction de routes permettant l'accès au site des équipements nécessaires à la principale phase de construction. Ils concernent aussi l'amélioration des routes aux environs du site et les premières étapes de la construction d'immeubles de bureaux, de logements des travailleurs et d'équipements sociaux.

La formation a commencé au Centre de formation *Bridgwater College Construction Skills Centre*, en vue de permettre à la main d'œuvre locale d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation du projet. EDF Energy est parvenu également à un accord avec des entreprises et des syndicats sur les conditions de travail concernant tous les travailleurs sur le site. Parallèlement, les travaux relatifs à la conception et à l'ingénierie de la centrale se sont poursuivis. Une collaboration a également été engagée avec des partenaires dans le secteur de la construction pour garantir l'efficacité du planning de construction.

Tous ces préparatifs sont destinés à faire en sorte qu'une fois la décision d'investissement définitive prise, la construction puisse débuter rapidement et que le projet puisse être mené pour produire de l'électricité en 2023.

**Henri Proglio, Président Directeur Général d'EDF a déclaré :** « L'autorisation par la Commission Européenne marque une étape majeure du projet Hinkley Point C. EDF et ses partenaires doivent désormais finaliser les accords pour parvenir à une décision finale d'investissement. La construction de réacteurs EPR en Grande-Bretagne représenterait une opportunité pour les deux pays, en termes d'emploi, de formation et de croissance économique, renforçant ainsi les liens fructueux entre la France et le Royaume-Uni ».

**Vincent de Rivaz, Directeur général d'EDF Energy, a déclaré :** « L'autorisation obtenue de la Commission Européenne démontre que les accords proposés entre le Gouvernement et EDF sont justes et équilibrés pour les investisseurs et les consommateurs, aujourd'hui et à long terme. La Commission a étudié dans le détail les coûts du projet et les potentiels bénéfiques pour les investisseurs et les consommateurs. Les échanges avec Bruxelles furent approfondis, exigeants mais constructifs. »

Hinkley Point C sera en mesure de couvrir sept pour cent des besoins d'électricité du Royaume-Uni, fournissant une électricité sûre, fiable et bas carbone pour des décennies à venir. La centrale va donner une importante impulsion à l'emploi, aux compétences et à la capacité industrielle du Royaume-Uni. 25 000 travailleurs devraient participer au projet durant la construction, avec un pic de plus de 5 600 travailleurs sur le chantier à la fois. Durant les soixante ans de son exploitation, la centrale devrait permettre d'éviter environ 9 millions de tonnes d'émissions de CO2 par an et emploiera environ 900 personnes.

Le groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95,9 % une électricité sans émission de CO2. En France, ses filiales de transport et de distribution d'électricité exploitent 1 285 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 28,5 millions de clients en France. Le Groupe a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires consolidé de 75,6 milliards d'euros dont 46,8% hors de France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.

---

<sup>i</sup> Les Accords concernant Hinkley Point C incluent un « Contrat pour différence » (CfD). Il implique que Hinkley Point C offrira des prix stables et prévisibles au travers du « Contract for Difference ». Si les prix de marché de l'électricité dépassent le prix d'exercice du CfD, les consommateurs n'auront pas à payer plus. Si les prix de marché se situent en-dessous du prix d'exercice du CfD, l'exploitant recevra un paiement complémentaire. Les consommateurs n'auront rien à payer tant que la centrale ne sera pas en service.

<sup>ii</sup> En cas de décision finale d'investissement positive du projet de centrale EPR à Sizewell C, le projet Hinkley Point C recevra du projet Sizewell C l'équivalent de 3 GBP par MWh, notamment en considération de l'effet de série dont bénéficiera Sizewell C. Le prix d'exercice sera de 92,50 GBP par MWh pour le projet HPC si la décision d'investissement relative à Sizewell C n'est pas prise.

<sup>iii</sup> La garantie de financement proposée dans le cadre du programme « Infrastructure UK » serait utilisée pour soutenir 65 % du total des coûts prévus préalablement à l'exploitation. Les dispositions de l'UE exigent que les coûts de la garantie de

---

financement, dans le cadre du programme « Infrastructure UK », fournie par le Gouvernement, soient acquittés à des conditions de marché.

<sup>iv</sup> Cela signifie que, pour la première fois, les coûts éventuels de démantèlement et de gestion des déchets associés à Hinkley Point C seront payés par le producteur au moment de la production. Le coût de ce Programme de financement du démantèlement est déjà inclus dans le prix d'exercice.